



Vol chez l'assistante familiale

Par **lasdi**, le **16/12/2015** à **16:35**

Bonjour

Je suis assistante familiale au 101 département de France et qui ne souscrit pas d'assurance responsabilité civile des enfants à sa charge.

Après avoir accueilli 2soeurs de 12 et 13 ans en urgence de 72heurs qqes jours après leurs départ je m'aperçois qu'elles m'ont volés un collier en or et diamant, j'ai informé mon service ASE et le chef de placement me dit de porter plainte et que leur parent puisse être saisie et payer.

Est ce normal? Ou plutôt porter plainte au conseil départemental ?

Merci de bien vouloir m'éclairer le plus vite.